



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

**CONVOICATIONS ADRESSEES LE 22 OCTOBRE 2021**

L'an 2021, le 26 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Luc NORMAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Monsieur José ORTEGA, Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Madame Valérie BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Jean-Marie BONHOMME, Madame Sandrine RAMJIT (arrivée à 19h25), Monsieur Fabrice NORMAND et Monsieur Stéphane CHAULOUX.

Etaient absents : Madame Frédérique PIGRÉE ayant donné procuration à Monsieur José ORTEGA, excusée.

Monsieur Philippe BOYER a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 31 août 2021 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**1 – PERSONNEL COMMUNAL**

1-1. Création/suppressions de postes

**2 - DIVERS**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : **1-2. Tableau des effectifs.**  
Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour.

**1 – PERSONNEL COMMUNAL**

**1-1. Création/suppressions de postes**

1/ Un agent des services techniques a bénéficié d'un avancement de grade au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le poste avait été créé par délibération en date du 2 mars 2021. Il convient à présent de supprimer l'ancien poste qui n'est plus pourvu.

2/ Un agent des services techniques (entretien des bâtiments) a demandé une diminution de son temps horaire hebdomadaire. Cette personne souhaite arrêter le ménage de l'école. Par contre, elle conserve son temps de travail sur la pause méridienne. En conséquence, son temps hebdomadaire passe de 18 heures 30 minutes à 6 heures 16 minutes (lissé sur l'année). Il convient de créer un poste d'adjoint technique sur la base de 6 heures 16 minutes hebdomadaires et de supprimer le poste qu'elle occupe jusqu'au 31 octobre 2021, de 18 heures 30 minutes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 :

- **La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 35 heures hebdomadaires**
- **La suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 18 heures 30 minutes hebdomadaires**
- **La création d'un poste d'adjoint technique territorial à 6 heures 16 minutes.**

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

**1 – PERSONNEL COMMUNAL**

**1-2. Tableau des effectifs**

Suite aux suppressions/création de poste évoquées précédemment, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité VOTE la modification du tableau des effectifs à prendre en compte au 1<sup>er</sup> novembre 2021, comme suit :

	GRADES	CAT.	ECHELLE	Horaire (*)	Nouveau tableau des effectifs au 01/11/2021	
					Postes créés	Postes pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE	Attaché territorial	A		35	1	1
	Adjoint administratif territorial	C	C1	35	1	1
	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	C2	28	1	1
FILIERE TECHNIQUE	Adjoint technique territorial	C	C1	35	3	3
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	C2	35	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	29	1	1
	Adjoint technique territorial	C	C1	6.16	2	2
	Adjoint technique territorial	C	C1	3.40	2	2
FILIERE SOCIALE	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	C2	28,40	2	2
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>14</b>	<b>14</b>

(\*) en heures et minutes

**2 – DIVERS**

- La communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz sollicite l'avis des communes sur le transfert du droit de préemption à son profit sur le périmètre des zones d'activités. Au regard des délais très courts pour exercer ce droit et du besoin de veille pour l'optimisation foncière, il paraît important pour Pornic agglo Pays de Retz qu'elle puisse disposer de cet outil. Un débat s'engage entre les membres du Conseil Municipal. Il en ressort que, si la commune acceptait, elle serait dessaisie de cette compétence et ne pourrait plus exercer la décision de préemption. Dans sa grande majorité, les membres du Conseil Municipal émettent un avis défavorable à ce projet.

*(Arrivée de Madame Sandrine RAMJIT à 19h25)*

- L'avis du Conseil Municipal est également sollicité au sujet des corbeilles de propreté urbaines. Il est prévu, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 qu'elles soient prises en charge par l'Agglo. Après discussion, le Conseil Municipal, n'y étant pas favorable, propose une expérimentation sur quelques mois, à savoir : supprimer les corbeilles de propreté urbaines et les remplacer par un panneau (présenté par Madame Marie-Pierre BOUÉ) indiquant « Respectez la nature de ce lieu : gardez et trievez vos déchets ». Il s'agit d'inciter les promeneurs au civisme. Le pari est risqué mais vaut la peine d'être tenté. Néanmoins, il convient de se renseigner auprès de l'Agglo si la commune a la possibilité de revenir en arrière si l'expérimentation ne s'avère pas concluante.

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

**Madame Mauricette HELLO :**

- A assisté à une commission « santé-bien être des adolescents » avec Marie-Pierre Boué. Elle explique que, désormais, un adolescent pourra se rendre chez un professionnel de santé, seul, sans être accompagné.
- A participé à une conférence intercommunale du logement dont le but était d'inciter les communes à construire davantage de logements sociaux. Avec 18 logements sociaux, la commune de Cheix-en-Retz en est bien dotée (au-dessus des seuils prévus par la réglementation).
- A organisé, avec la directrice de l'école et Marie-Pierre Boué, un exercice de confinement. Les enfants n'étaient pas prévenus et ont bien réagi.
- Un exercice de PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) « intrusion » a également eu lieu à l'école durant ¼ d'heure. L'idée de confinement étant complexe pour les enfants, le prochain exercice devra durer plus longtemps pour les habituer à cette situation.
- A participé, avec Marie-Pierre Boué, à la collecte de la Banque Alimentaire pour le CCAS de Sainte-Pazanne, commune organisatrice. Il s'agit de récupérer les denrées à Saint Aignan de Grand Lieu avec un camion frigorifique pour les ramener à Sainte-Pazanne en vue de leur distribution. Sur les 40 bénéficiaires à Sainte-Pazanne, il y en a zéro de Cheix-en-Retz. Néanmoins, la commune est tenue de participer à cette collecte une fois par an.
- A rencontré les services du Département pour évoquer les procédures et possibilités offertes pour la construction d'une salle multi activités (sports, culture...). Sujet à l'étude en fonction des autres projets et des possibilités financières.
- S'est rendue à la présentation du bilan suite aux deux jours de formation à l'attention des ATSEM. Stage intéressant pour les agents. Néanmoins, elle exprime sa surprise d'être la seule élue, sur les 15 communes de l'Agglo, à avoir répondu présente à cette invitation.
- A participé à une réunion élus/professeurs des écoles/parents d'élèves au sujet des rythmes scolaires. La semaine de 4 jours ½ ne convient plus à certains parents et enseignants qui demandent à repasser à 4 jours. Le sujet est complexe. En effet, il n'y aurait plus de TAP et les enfants se trouveraient en grand nombre sur la cour. Par ailleurs, les agents de la pause méridienne avaient vu leur temps horaire augmenter en 2014 avec la mise en place de la semaine à 4 jours ½. Il n'est pas permis de diminuer les durées hebdomadaires sans l'accord des agents (qui ne le souhaitent pas) et la question se pose de savoir comment occuper ce temps libre ? Il faut prendre le temps de la réflexion, d'autant que les élections présidentielles ont lieu dans quelques mois et que cela risque de changer les décisions politiques sur le sujet.

Monsieur le Maire intervient pour exprimer son mécontentement quant à la tenue de cette réunion. Il se dit très déçu de l'attitude de certains parents qui manifestent constamment leur opposition à la mairie.

Madame Sandrine RAMJIT suggère qu'un accueil de loisirs soit ouvert sur chaque commune. A priori, l'accueil à Rouans ne se fait pas dans de bonnes conditions. Peut-être qu'un accueil à Cheix-en-Retz le mercredi après-midi solutionnerait le problème des 4 jours ½ ? Monsieur Fabrice NORMAND pense également qu'il faut résoudre le problème de l'accueil au centre de loisirs. Le Maire et les adjoints répondent que cette question est de la compétence de l'Agglo. En aucun cas la commune ne peut décider de l'ouverture d'un accueil de loisirs.

Monsieur Alain GAUTIER fait remarquer que les questionnaires adressés aux parents sur la question étaient « orientés » et faussaient les résultats. Il est émis l'idée que la commune face une enquête auprès des parents.

Monsieur Olivier NORMAND souligne le fait que les petits de la maternelle ne réagissent pas de la même manière que les plus grands aux rythmes scolaires. Monsieur Bruno GUITTENY fait remarquer que le manque d'animateurs sur tout le territoire est un problème pour ouvrir de nouvelles structures. Madame Caroline POISBEAU demande où iraient les enfants dont les parents travaillent le mercredi si la semaine repassait à 4 jours ?

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

Monsieur Stéphane CHAULOUX estime qu'il est plus sage d'attendre les élections présidentielles pour se positionner et demande pourquoi la réponse doit être donnée avant le mois de décembre ? Monsieur le Maire répond que, si la commune décidait de revenir à la semaine des 4 jours, elle devrait en informer l'Education Nationale à cette date butoir.

- Sollicite des élus volontaires pour le service au repas des anciens qui se déroulera le 11 décembre prochain.

**Monsieur Bruno GUITTENY** : se dit outré par le comportement de certains automobilistes dans la rue du Grand Port. Pour éviter les ralentisseurs, ils passent sur les espaces verts et les détruisent. La commune se voit obliger d'engager des frais supplémentaires. Des poteaux vont être installés le long de la voie pour obliger les conducteurs à rester sur la route. Monsieur Jean-Marie BONHOMME confirme ces incivilités. Il indique également que certaines personnes se garent sur la piste cyclable. Il fait de son mieux pour faire respecter cet axe tout neuf. Il ajoute qu'il y a lieu de se féliciter pour cette opération réussie.

D'autre part, Monsieur Bruno GUITTENY souhaiterait que des groupes de réflexion soient mis en place afin de réfléchir aux projets d'investissement de la commune. Monsieur Fabrice NORMAND et Monsieur Jean-Marie BONHOMME se disent tout à fait favorables à cette proposition qui permettrait de déterminer des priorités en fonction des financements possibles.

**Madame Marie-Pierre BOUÉ** : informe les membres du Conseil Municipal de sa participation à :

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

09.09 – Séminaire Ateliers Paysages

22.09 – Séminaire Formes urbaines

06.10 – Visites communes

Objectifs : Interconnaissances des élus, confortement d'une culture territoriale partagée, collecte verbatim des élus et techniciens autour des paysages et formes urbaines, validation collective des entités paysagères (leurs limites, leurs noms, les notions clés), détermination collective des enjeux (risques et opportunités).

COMMISSION GESTION DES DECHETS :

15.09 :

- Etude financière en vue de l'établissement du taux de TEOM 2022 et de la grille tarifaire des redevances spéciales

- Information sur l'attribution du marché d'exploitation des déchèteries effectif au 02/01/2022 à Véolia Grandjouan Saco

23.09 : COPIL développement durable

- Conseil en Energie Partagée – Maintien ou non du soutien financier de l'agglomération ( ?)

Pour rappel : coût de la prestation du Sydela 0.80 cts/hab, commune 0.60 cts/hab/an, Pornic Agglo 0.20 cts/hab/an – Conventonnement sur 3 ans

Nouveautés 2022 sur la prestation du CEP du Sydela : ouverture du service pour les communes de plus de 10 000 habitants.

- Programme Semaine Européenne de la Réduction des Déchets du 20 au 28 novembre 2021. (Animation grand public).

- Station GNV/Bio GNV (Gaz Naturel Véhicule) – Réflexion sur l'implantation d'une station sur Pornic Agglo Pays de Retz

COMMISSION MOBILITES :

22.09 – Comité de pilotage – Transports scolaires

30.09 – Copil Schéma directeurs des modes actifs

06.10 – Commission Mobilités

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**CHEIX-EN-RETZ**  
**SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

\* Transports scolaires

Point réglementaire sur les accompagnateurs

Points sur l'évolution de l'analyse des transports scolaires

*Assujettissement TVA : Réponse favorable des services fiscaux avec possibilité d'un effet rétro actif jusqu'en septembre 2020, date de reprise des marchés de transport. Cette évolution doit permettre de récupérer la TVA à payer auprès des transporteurs. Au regard des recettes des usages, le budget de l'Agglo va bénéficier chaque année d'un crédit de TVA de près de 240KE*

Tarifs rentrée 2022/2023. (Il est demandé à Madame Marie-Pierre BOUÉ de se renseigner sur le prix exact payé par les parents et la participation de l'Agglo).

\*Déploiement du réseau de boxes vélo

\*Randonnée

Inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées) du GR8 comme itinéraire jacquaire et déploiement de la signalétique

\*Services

Aide à l'achat et à la réparation de vélos

Vélila : un nouveau service qui vise à développer une pratique quotidienne du vélo sur le territoire, en s'appuyant sur deux principaux leviers : une offre test de location de VAE de 1 mois à 6 mois et l'incitation financière pour encourager au changement de pratiques.

Services de mobilité estivale :

- Navette du 1.07 au 30.08 (4 circuits) avec des enjeux utilitaires, touristiques, environnementaux
- Coût du marché 2021 : 175 557.44 euros
- Projet pour 2022 –création de deux nouveaux circuits (La Plaine/Préfailles) + (St Michel Chef Chef/Pornic)

Titre jeunes (uniquement pour les communes non desservies par la navette estivale 2021)

Amélioration de la mobilité des jeunes sur le territoire vers le littoral et/ou vers Nantes

Bilan 2021 : Budget utilisé 140 euros pour un budget alloué de 30 000 euros.

Pour 2022 : adaptation du dispositif existant pour rendre l'offre plus attractive ou mise en place d'une nouvelle aide.

DIVERS :

Participation à :

08.10 – Assemblée générale Association Campus Fertile

09.10 – Estuarium – Projet de parc naturel régional Loire Estuaire Grand Lieu

**Monsieur Philippe BOYER** a participé, avec Monsieur le Maire, à la pose de la première pierre de la gendarmerie de Sainte-Pazanne, le 22 septembre 2021.

**Monsieur Luc NORMAND** : a participé à diverses réunions :

- Travaux rue du Grand Port
- Aménagement du bourg
- Conseil des Maires
- Deux commissions « eau »
- Deux bureaux communautaires
- Quatre réunions au SAH (Syndicat d'Aménagement Hydraulique)
- Cinq réunions POLENIZ (lutte contre les nuisibles) à Grandchamps des Fontaines
- Deux réunions de la commission d'appel d'offres à Pornic
- Un Conseil Communautaire
- Une Assemblée des Maires du Pays de Retz à Saint Viaud
- Un rendez-vous pour signature chez le notaire de Frossay
- Quelques dizaines de rendez-vous en commune sur de nombreux sujets.

**CONSEIL MUNICIPAL  
CHEIX-EN-RETZ  
SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021**

Monsieur Luc NORMAND informe les membres du Conseil Municipal, qu'enfin, une réunion de lancement officiel de l'étude de développement commercial du centre-bourg se tiendra le 2 novembre prochain avec les services de Pornic agglo Pays de Retz. Il sera ensuite possible de définir les projets à mettre en place, dimensionnés à la taille de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 15

Le Maire,  
Luc NORMAND

